



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°*  
*Decembre 2010*

**Le mot du Maire**

L'année avance, le nettoyage autour des habitations continue. Un gros effort a été fait en ce domaine et il faut féliciter tous ceux qui ont consenti des efforts physiques et financiers pour y parvenir.

Afin de répondre aux questions concernant la nature et la qualité du débroussaillage à effectuer, je vous propose d'assister

**Le 17 Décembre 2010 à partir de 14 heures** à une démonstration faite par les services de la DDTM autour du réservoir d'eau du Puig.

L'accès sera fléché à partir du croisement des chemins départementaux menant à Taillet et Calmeilles, à un kilomètre environ à la sortie Ouest d'OMS.

Comme spécifié dans l'arrêté préfectoral, tous les propriétaires concernés vont recevoir une lettre les enjoignant d'effectuer les travaux avant le 15 Mars sous peine d'une possible exécution forcée à la date du 15 Mai.

Il est évident que ne doivent se sentir concernés que ceux qui n'ont pas fait, à ce jour, le nécessaire.

En ce qui concerne la mise en application du PPRIF (plan de prévention contre les incendies de forêts) un moratoire a été déposé par le collectif des maires auprès de M. Le Préfet lui demandant de suspendre la mise en application de ces plans en l'état et de lancer des réunions de concertation incluant les populations, les collectivités locales et les associations concernées ainsi que tous les acteurs de la vie économique de notre massif.

Néanmoins, nous devons rester vigilants. La mise en enquête publique peut être décidée, à tout moment, par l'autorité préfectorale, et le moment sera primordial pour, tous ensemble, attirer l'attention sur les contraintes exagérées de ce projet.

**A quelques jours des fêtes, permettez-moi de vous présenter, au nom des employés communaux et de tous les élus, tous nos vœux de santé et prospérité pour 2011.**



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°*  
*Decembre 2010*

**Immatriculation cyclomoteurs**

En application de la loi du 15 Novembre 2001:

1/ Immatriculation immédiate obligatoire pour les cyclomoteurs mis en circulation à partir du 1° Juillet 2004

2/ Les cyclomoteurs mis en circulation avant cette date devront à compter du 1° Janvier 2011 être immatriculés. Cette obligation ne concerne que les usagers voulant circuler sur une voie ouverte à la circulation publique.

3/ La demande d'immatriculation requiert :

- imprimé demande immatriculation
- justificatifs d'identité et d'adresse
- justificatifs de vente (certificat cession ou facture)

**Mise en garde**

Une tentative d'effraction en présence des occupants de l'habitation, a été constatée, le dimanche 21 Novembre aux environs de 19 heures.

Ce nouveau délit vient s'ajouter à une liste déjà longue pour la population. Il est frappant de constater qu'une nouvelle fois c'est une maison située en bordure du CD 13, en aval de l'agglomération, qui est concernée.

Sans vouloir ignorer une piste « intra-muros », il est aussi légitime de penser à une délinquance motorisée arrivant par le CD 13. Un des malfaiteurs est déposé à proximité d'une maison paraissant inoccupée et repris ensuite, une fois son forfait, accompli par ses complices.

Une grande vigilance s'impose donc, notamment en cette période de fin d'année. Les services de Gendarmerie ont été alertés et ont promis une accentuation des rondes mais le moyen le plus efficace est, sans nul doute, le renforcement de la surveillance de chacun au profit de tous. Il faut donc, sans hésiter, recueillir tous les renseignements possibles sur un véhicule ou des individus suspects passant ou stationnant à côté de chez vous.

L'heure ne doit pas être à la psychose mais à la **vigilance**.



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°*  
*Decembre 2010*

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'OMS**

DECEMBRE 2010

UN AN DEJA !

Rendue possible par une subvention de la commune et du conseil général, la bibliothèque municipale fut ouverte au mois de juin 2009 et inaugurée le 21 novembre en présence de Monsieur le maire et de Monsieur Garrabé, conseiller général.

Une exposition et une conférence suivie d'une séance de dédicaces d'Hélène Legrais, présentant son ouvrage « la Croix des Outrages » et un spectacle musical pour les plus petits ont constitué le menu de cette journée d'inauguration.

Dans le cadre des animations, la bibliothèque a réalisé une soirée durant laquelle Monsieur Cases nous a fait connaître la Croix des Outrages. Une soirée « enfants » proposant des lectures croisées fut organisée par les bénévoles.

Dotée cette année de 500 euros de subvention de la mairie et de 500 euros du conseil général, sommes auxquelles sont venus s'ajouter 500 euros d'un don effectué par Madame Brun que nous remercions beaucoup, la bibliothèque a pu encore agrandir son fonds propre par l'achat de livres de littérature jeunesse. Il a également été possible d'acheter des livres ayant obtenu des prix littéraires comme le Goncourt, Renaudot, Fémina.....

En cours d'année l'acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante couleur a ouvert de nouveaux services de recherches de documents et d'informations diverses.

Participant en cas de besoin aux Bulletins d'Information Municipale, nous vous avons rendu compte des différentes manifestations, renouvellement de livres et nouveaux projets.

Nous continuerons à le faire et porterons à votre connaissance toute activité projetée par les bénévoles que nous tenons à remercier pour leur engagement et leur efficacité.

Avec 121 inscrits et 1428 prêts réalisés depuis son ouverture, la bibliothèque a atteint maintenant son niveau de croisière, surtout soutenu par l'importante participation des enfants. Nous souhaitons encore développer le service de prêts aux adultes à qui nous rappelons que la bibliothèque est aussi un lieu d'échange et de convivialité.



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°*  
*Decembre 2010*

Le 27 novembre, vous avez été nombreux à nous apporter votre soutien lors de la souscription publique liée au projet du livre « Oms, balcon des Aspres ». Ce livre de 64 pages avec des écrits instructifs illustrés d'une centaine de photos et de plans est en vente au prix de 12 euros et sera disponible à partir de mai 2011.

Pour toutes nouvelles commandes, un chèque au nom du Trésor Public peut être déposé à la bibliothèque municipale (mercredi de 15 à 17 h – vendredi de 17 à 19 h).

**TOUS LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE VOUS**  
**SOUHAITENT DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE.**